



Formation Attestation de Qualification au Sport Adapté

**16 au 18 mars 2026
FLORENTIN (81)**

Module 1 - "Concevoir & conduire des projets d'activités"



En présentiel



21 h (3 jours)



12 personnes

Objectifs :

- Interroger ses représentations du handicap mental, psychique ou des Troubles du Spectre Autistique ;
- Identifier les caractéristiques singulières des personnes relevant de la délégation de la F.F.S.A ;
- Connaître la F.F.S.A et ses finalités, comprendre son organisation ;
- Identifier les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces publics, ainsi que leurs missions pour engager des projets de partenariat ;
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et de développer une réelle autonomie ;
- Choisir des démarches d'intervention sollicitant les sportifs, en partant de leurs besoins singuliers et du sens qu'ils peuvent donner à ce qui leur est proposé tout en assurant leur sécurité (physique, psychique, affective).

Pré-Requis



- Être titulaire d'un diplôme professionnel d'encadrement de la discipline sportive visée par la formation et ouvrant des prérogatives auprès de tout public
- Être bénévole au sein d'une association sportive (seule une attestation de présence sera délivrée)

Moyens pédagogiques & évaluation



- Apports théoriques et pratiques articulés autour de la rencontre d'un public en situation de handicap, de l'analyse d'expériences vécues
- Auto évaluation des atteintes
- Attestation de présence et fin de formation



**frais pédagogiques : 750€
forfait repas : 18€/jours (optionnel)**

Contenus :

- Notions de handicap, déficiences, maladie ;
- Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences dans la pratique ;
- Les troubles psychiques : angoisse, souffrance psychique, pathologies, prendre soin ;
- Méthodologie de l'intervention et du projet auprès des personnes en situation de handicap mental ou psychique – prendre en compte les besoins, notion de sujet, dimension éthique de la responsabilité, place de l'intervenant, place du pratiquant ;
- La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations ;
- Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions ;
- Représentations du handicap et intervention éducative ;
- Classification des activités à partir des processus sollicités (cognitifs, psychiques) ;
- Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages
- Animation et analyse de séquences pédagogiques auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique ;
- La sécurité des pratiquants en sport adapté, éthique et responsabilité.

Planning prévisionnel :

Jour 1:	Jour 2:	Jour 3:
<ul style="list-style-type: none">• Présentation de la formation• Tour de table - Attentes des stagiaires et Représentations sur le handicap• Le fonctionnement du sport en France• La FSSA• Le sport santé <ul style="list-style-type: none">• Séance pédagogique sur terrain avec un public spécifique (13h30-14h30)• Bilan séance• Jeu et APSA - « Notions de jeu »• La démarche pédagogique.	<ul style="list-style-type: none">• Le Handicap• Caractéristiques des publics en situation de handicap mental et psychique• Présentation groupe - Préparation séance Préparation grilles d'observation <ul style="list-style-type: none">• Séance pédagogique sur terrain avec un public spécifique (13h30 - 14h30)• Bilan séance• Le secteur spécialisé• Les modalités d'accueil au Sport Adapté	<ul style="list-style-type: none">• Le public TSA• Les modalités d'accueil• Préparation de séance <ul style="list-style-type: none">• Séance pédagogique sur terrain avec un public spécifique (13h30 - 15h)• Bilan séance• Notion d'intégration et d'inclusion• Continuité formation M2 et M3• Bilan formation

Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap ou personnes ayant des besoins spécifiques.

Vous pourrez le préciser dans votre inscription afin que nous puissions élaborer ensemble un élément de réponse adapté à vos besoins.

Le questionnaire d'inscription est à retourner avant le lundi 23 février 2025.



Ligue Sport Adapté Occitanie - 7 rue André Citroën

31130 Balma

formation.occitanie@sportadapte.fr

07 68 29 17 84



Formation Attestation de Qualification au Sport Adapté

Présentation Générale :

L'**Attestation de Qualification en Sport Adapté** est une formation fédérale qualifiante mais non diplômante qui s'adresse à des encadrants intervenants auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques en associations sportives.

Son objectif principal est de **développer des compétences complémentaires** pour intervenir dans le cadre de son diplôme professionnel du champ du sport, auprès des personnes relevant du Sport Adapté.

Nous entendons par non diplômante le fait qu'elle n'ouvre pas de prérogatives professionnelles d'encadrement. Elle est donc destinée essentiellement aux titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement de discipline(s) sportive(s) ouvrant des prérogatives auprès de tout public.

Elle reste ouverte aux bénévoles souhaitant accueillir des personnes en situation de handicap au sein de leur club et désirant approfondir leurs connaissances sur le sujet.

La qualification se découpe en **3 Modules** :

- **Module 1 (tronc commun)** : « Concevoir et conduire des projets d'activités en prenant en compte les caractéristiques singulières et les besoins des personnes en situation de handicap mental ou psychique ainsi que leur environnement »
Durée : 3 jours (21 heures)
- **Module 2 (spécialité sportive)** : « Intervention pédagogique (animer ou entraîner) de la discipline choisie »
Durée : 3 jours (21 heures) / 5 jours pour l'option Activités Physiques pour Tous
- **Module 3 (stage)** : « Stage pédagogique en situation et visite certificative »
Durée : 20 heures minimum / 30 heures pour l'option Activités Physiques pour Tous

Pour prétendre à la qualification il faut donc avoir réalisé l'ensemble de ces modules, et être en possession d'un diplôme de la branche du sport.

Il n'est pour autant pas interdit de participer uniquement au premier module. La finalité sera alors juste d'améliorer vos connaissances, mais aucunes certifications ne sera remises.